



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 130582

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dépistage du cancer du colon et du rectum. Depuis 2009, le dépistage du cancer du colon et du rectum organisé a été étendu à l'ensemble du territoire national. Il se base sur le test Hémoccult II. Or celui-ci comporte de nombreux faux négatifs et faux positifs. La Haute autorité de santé (HAS), l'Institut national du cancer (Inca), l'académie de médecine et la MECSS préconisent son remplacement par un test immunohistochimique. La CNAM serait favorable à ce remplacement. En conséquence il souhaite qu'il lui indique qui doit prendre la décision et quand elle sera effective.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130582

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)